

# Message aux parents

L'école St-Louis de la Commission scolaire des Appalaches accueille plus de 325 élèves du préscolaire jusqu'au 3<sup>e</sup> cycle du primaire ainsi que deux classes en déficience intellectuelle (CDM).

Les valeurs véhiculées dans notre école sont :

Le respect de soi, des autres et des différences, l'entraide, la responsabilisation, la persévérance et la réussite.

Le code de vie de l'école St-Louis « Je m'engage dans ma réussite » favorise une approche éducative et non punitive. L'encadrement proposé vise à aider l'élève à prendre conscience de son comportement et à être soutenu dans le comportement attendu.

Pour le personnel de l'école St-Louis, il est important de valoriser la bonne conduite des élèves. Comme vous le savez, la collaboration école-famille est l'un des facteurs de réussite scolaire chez les jeunes. Nous comptons sur vous pour appuyer les valeurs de l'école afin que votre enfant puisse vivre dans un milieu de vie sécurisant et stimulant.

Annie Paquette, directrice



## Règles de vie de l'école

Voici les trois règles de vie à respecter dans tous les milieux de vie de l'école. Elles permettront à tous les élèves de vivre une belle année scolaire.

Règles de vie	Raisons	Interventions éducatives	Impacts positifs	Mesures d'aide
1. Je respecte les adultes et les élèves en gestes et en paroles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour s'assurer de la sécurité de tous.</li> <li>• Pour développer des relations harmonieuses.</li> <li>• Pour vivre dans un milieu agréable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser le bon comportement</li> <li>• Nommer, enseigner et pratiquer le comportement attendu</li> <li>• Proximité physique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fierté personnelle</li> <li>• Temps privilège</li> <li>• Activité récompense</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour sur le comportement attendu</li> <li>• Accompagnement dans le geste de réparation</li> <li>• Communication aux parents</li> </ul>
2. Je prends soin de l'environnement et du matériel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour vivre dans un milieu propre.</li> <li>• Pour conserver le matériel en bon état.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication entre l'école et le parent.</li> <li>• Temps perdu / temps repris</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tableau d'honneur</li> <li>• Certificat et Méritas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec les parents</li> <li>• Feuille de route</li> <li>• Engagement individualisé</li> </ul>
3. J'agis de façon sécuritaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour assurer la sécurité de tous.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec un intervenant</li> <li>• Fiche de réflexion</li> <li>• Geste de réparation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec la direction</li> <li>• Référence aux services spécialisés</li> <li>• Plan d'intervention</li> <li>• Autres</li> </ul>

Nous avons pris connaissance du code de vie.

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

## Gestion des manquements mineurs (feuille verte)

**Manquement mineur :** Comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou des autres activités de l'école. Ce type de manquement nécessite la mise en place d'une démarche éducative graduée par l'adulte témoin.

**Une série de manquements mineurs n'équivaut pas à un manquement majeur.**

NIVEAUX	DÉMARCHES
▪ <b>1<sup>er</sup> billet de manquement mineur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'adulte remet un billet à l'élève afin d'informer le parent.</li><li>▪ L'adulte fait un retour sur la situation et recherche des solutions avec l'élève (verbalement).</li><li>▪ L'élève est accompagné dans son geste réparateur.</li><li>▪ L'élève fait signer son billet par son parent et il le rapporte le lendemain.</li></ul>
• <b>2<sup>e</sup> billet de manquement mineur</b>	<b>Idem au 1<sup>er</sup> billet</b>
▪ <b>3<sup>e</sup> billet de manquement mineur</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'adulte remet un billet à l'élève afin d'informer le parent.</li><li>▪ À l'école ou à la maison, l'élève complète une fiche de réflexion qui sera déposée dans le duo-tang jaune..</li><li>▪ L'élève est accompagné dans son geste réparateur.</li><li>▪ L'élève fait signer son billet et sa fiche de réflexion par son parent et il les rapporte le lendemain.</li></ul>
▪ <b>4<sup>e</sup> billet de manquement mineur</b>	<b>Idem au 3<sup>e</sup> billet</b> + <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Appel aux parents par la direction.</li><li>▪ L'élève fait signer son billet de manquement et sa fiche de réflexion par son parent et il les rapporte le lendemain.</li></ul>
▪ <b>5<sup>e</sup> billet de manquement mineur</b>	<b>Idem au 4<sup>e</sup> billet</b> + <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Rencontre entre les différents intervenants (élève, titulaire, parents, direction et autres professionnels) dans un contexte de mise en place d'un plan d'intervention ou d'un contrat.</li></ul>

- Tous les manquements mineurs sont consignés dans un duo-tang jaune qui se trouve dans la classe de l'élève.
- Seulement le manquement doit être envoyé à la maison pour signature.
- Le duo-tang jaune n'est pas envoyé à la maison, il sert à compiler les manquements à l'école.

## Gestion des manquements majeurs (feuille orange)

**Manquement majeur** : Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave aux règles, aux normes sociales, au bien-être physique ou psychologique d'une personne et qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire. Ce type de manquement nécessite une intervention immédiate par la direction, l'enseignant (e), la TES et les parents. Il est préférable de toujours avoir l'avis d'une deuxième personne avant d'émettre un manquement majeur.

**Pour tout manquement majeur, un billet orange sera complété par l'adulte témoin et il devra être signé par les parents.**

NIVEAUX	DÉMARCHES
<b>1<sup>er</sup> billet de manquement</b>  ½ journée de suspension à l'interne	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'élève est immédiatement retiré de son groupe et dirigé au bureau de la T.E.S</li><li>▪ L'adulte témoin avise la direction de la situation et complète un billet orange.</li><li>▪ Le parent est informé, par téléphone, du comportement de l'élève par l'intervenant qui a donné le manquement et celui-ci en informe la direction.</li><li>▪ À l'école, l'élève complète une fiche de réflexion qui sera signée par les parents puis déposée dans le duo-tang jaune.</li><li>▪ L'élève est accompagné dans son geste de réparation et pourra ainsi réintégrer le groupe.</li></ul>
<b>2<sup>e</sup> billet de manquement</b>  1 journée de suspension à l'interne ou à l'externe selon le cas	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'élève est immédiatement retiré de son groupe et dirigé au bureau de la T.E.S</li><li>▪ L'adulte témoin avise la direction de la situation et complète un billet orange.</li><li>▪ Le parent est informé, par téléphone, du comportement de l'élève par la direction.</li><li>▪ En considérant le geste posé, la direction d'école, en concertation avec les intervenants, fixe les modalités de la suspension :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Lieu de la suspension</li><li>○ Le travail à effectuer durant la suspension</li><li>○ Fiche de réflexion qui sera déposée dans le duo-tang jaune</li></ul></li><li>▪ La direction d'école et les intervenants concernés rencontrent les parents et l'élève pour la réintégration de celui-ci.</li><li>▪ Au besoin, l'élève sera accompagné dans son geste de réparation.</li></ul>
<b>3<sup>e</sup> billet de manquement</b>  Suspension de 1 à 3 jours à l'externe, selon le cas	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'élève est immédiatement retiré de son groupe et sera suspendu à la maison.</li><li>▪ L'adulte témoin avise la direction de la situation et complète un billet orange.</li><li>▪ La direction informe le parent, par téléphone, du comportement de l'élève.</li><li>▪ En considérant le geste posé, la direction d'école, en concertation avec les intervenants concernés, fixe les modalités de la suspension :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Lieu de la suspension</li><li>○ Le travail à effectuer durant la suspension</li><li>○ Fiche de réflexion qui sera déposée dans le duo-tang jaune.</li></ul></li><li>▪ La direction d'école rencontre les parents et l'élève pour discuter des modalités de retour. Une réintégration progressive est possible.</li><li>▪ Au besoin, l'élève est accompagné dans son geste de réparation.</li><li>▪ Un comité incluant des intervenants scolaires et externes est mis en place.</li></ul>

**Tous les manquements majeurs sont consignés dans un duo-tang jaune qui se trouve dans la classe de l'élève.**

# Qu'est-ce qu'une suspension interne et externe?

## Suspension interne :

1. La durée de la suspension est déterminée par la direction et inscrite au code de vie de l'école.
2. L'élève sera à l'école **au bureau des T.E.S.** pour la durée de la suspension et sera sous la responsabilité d'un intervenant.
3. Il devra remplir une fiche de réflexion et un retour sera fait avec la T.E.S.
4. L'élève aura du travail académique à faire de façon autonome pour la durée de sa suspension.
5. L'élève devra avoir complété **tout** le travail demandé pour réintégrer la classe.

## Suspension externe :

1. La durée de la suspension est déterminée par la direction et inscrite au code de vie de l'école.
2. L'élève sera **à la maison** pour la durée de la suspension et sera sous la responsabilité du parent.
3. Il devra remplir une fiche de réflexion. Nous demandons au parent de faire un retour sur cette fiche avec son enfant. Un retour sera aussi fait par la direction et la T.E.S. à l'école avant la réintégration de la classe.
4. L'élève aura du travail académique à faire de façon autonome à la maison pour la durée de sa suspension.
5. L'élève devra avoir complété **tout** le travail demandé pour réintégrer sa classe.